



## La communion à domicile.

Dans le contexte sanitaire particulier du Covid-19

Quelle que soit la date d'ouverture des églises qui n'est pas certaine à ce jour ;  
**les normes sanitaires valables partout en France devront impérativement être respectées.**  
**Et cette situation pourrait durer pour des mois...**

### De ce fait :

- Et si tout « le monde ne peut pas venir » ? En se basant sur le volontariat il faudra demander un nouvel effort à chacun (un par famille ou un « roulement ») ?
- La fréquentation des lieux de rassemblement, même aménagés, **est déconseillée pour les personnes "à risque"**.
- Le nombre de places dans les églises est fortement limité, l'accès à l'église et les mouvements (entrée, sortie, mouvement de communion...) entraîneront forcément **de longs temps d'attente**.  
(Comme nous le connaissons dans d'autres lieux de notre vie sociale).

**Nous invitons donc tous ceux pour qui vivent et vivront ces situations  
à continuer à célébrer en suivant la messe télévisée.**  
(et/ou en mettant en œuvre la « Liturgie familiale » proposée par le diocèse).

Ne voulant priver personnes de la communion, nous avons la  
**volonté de tout mettre en œuvre pour faciliter la communion.**

### Pour cela deux propositions :

- Soit participer à une messe de semaine, (qui, sans déroger aux règles aura très certainement moins d'affluence !)
- Soit communier « à domicile »  
Le temps n'étant pas opportun à mettre en œuvre une véritable liturgie de « la communion en dehors de la messe », **nous proposons donc de communier au cours de la messe vécue « autrement »**.
- Si vous avez dans votre entourage une personne qui peut vous rendre ce service n'hésitez pas à lui dire de venir (en avance) avec un contenant digne (idéalement une custode mais une petite boîte propre que vous aurez désinfecté est aussi possible) à la messe de 18h00 ou de 09h30, pour que vous puissiez communier au cours de cette messe du dimanche vécue autrement (télévision, site, liturgie familiale).
- Si vous n'avez personne dans votre entourage qui puisse vous rendre ce service n'hésitez pas à nous contacter, nous lancerons l'appel.

En tout état de cause il ne s'agit que de faire une proposition dans l'esprit des recommandations générales. Chacun en fonction de son expérience, de son état de santé général, de ses possibilités doit prendre sa décision.

**Personne ne vous empêche de participer aux messes dominicales,**  
(sauf en application des contraintes du nombre de places autorisées !)  
**si c'est votre choix, faites-le en toutes connaissances des contraintes et des risques.**  
**Il s'agira de votre décision.**

Que Dieu qui nous connaît sans nous juger,  
vous accompagne et vous bénisse quelle que soit votre décision.

P. Thierry DAVID.